



ADDITIF RECTIFICATIF N°01

« AVIS DE CONSULTATION POUR DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°000002/DC/J/CRPM/2023 DU 06/03/2023 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA DELEGATION REGIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU CENTRE »

FINANCEMENT: BIP/MINPOSTEL/2023

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, exercice 2023, le Gouverneur de la Région du Centre, lance en procédure d'urgence, l'Avis de Consultation N°000002/DC/J/CRPM/2023 pour l'acquisition du matériel informatique à la Délégation Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Centre, dont les caractéristiques techniques se trouvent dans le présent dossier.

Les rectificatifs suivants sont apportés à l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné:

1. DESCRIPTION DES FOURNITURES

AU LIEU DE :

N°	Désignation du projet	Quantité
1	ORDINATEUR DE BUREAU COMPLET	3
2	COPIEUR CANON IR 2530I 1 PIECE 2 990 00	1
3	IMPRIMANTE HP LASERJET PRO M404N	3
4	ANTIVIRUS KASPERSKY INTERNET SECURITY 3 POSTE 1 AN DE GARANTIE	3
5	LOGICIEL MICROSOFT OFFICE2019 PROFESSIONNEL PLUS 32/64 BIT	3
6	MULTIPRISE MULTIMEDIA A/PARAFONDRE LEGRAND 6X2P+T+ 2RJ45+2TV	5
7	ONDULEUR NAGU 1500VA	3
8	ECRAN HP 22", SORTIE HDMI ET VGA, RESOLUTION 1920X080@60HZ	3
9	TONER NAGU CF 59A	6

LIRE PLUTOT

	Désignation du projet	Quantité
1	ORDINATEUR HP 400G5SFF G7 MT CORE I3-10500/4GB/1TB/21 4GB 500GB FREE DOS PLUS	3
2	PHOTOCOPIEUR CANON IR 2425i	1
3	IMPRIMANTE HP LASERJET M404N	3
4	ANTIVIRUS KASPERSKY SMALL OFFICE SECURITY	6
5	MICROSOFT OFFICE PROFESSIONNEL 2016	5
6	MULTIPRISE MULTIMEDIA A/PARAFONDRE LEGRAND 6X2P+T+ 2RJ45+2TV	5
7	ONDULEUR 1500VA	5
8	ECRAN HP 22", SORTIE HDMI ET VGA, RESOLUTION 52,6CM (20,7 IN) :1920X080@60HZ	3
9	TONER CANON BLACK	4
10	SOURIS HP	5

Au lieu de :	Lire plutôt
15. Critères éliminatoires	15. Critères éliminatoires
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de la caution de soumission ; • Dossier administratif incomplet ou non-conforme après 48 heures (sous réserve des dispositions de l'article 92 (9) du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics) ; • Présence sur la liste des entreprises défaillantes du MINMAP; • Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée (la CRPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) • Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière. • Offre financière incomplète (SDP, BPU). 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence ou non-conformité de la caution de soumission ; • Dossier administratif incomplet ou non-conforme après 48 heures (sous réserve des dispositions de l'article 92 (9) du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics) ; • Présence sur la liste des entreprises défaillantes du MINMAP; • Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée (la CRPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) • Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière. • Offre financière incomplète (SDP, BPU).
Instead of :	Read rather
<p>11.1. Eliminary criteria:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence of a bid bond; • Present on MINMAP's list of defaulted companies; • False declaration or forged documents. • Technical score lower than 11 under 14 of the essential criteria; • Absence of a quantified unit price. 	<p>11.1. Eliminary criteria:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence or non-compliance of the bid bond; • Incomplete or non-compliant administrative file after 48 hours (subject to the provisions of article 92 (9) of decree 2018/366 of June 20, 2018 on the Public Contracts Code); • Presence on the list of defaulting companies of MINMAP; • False declaration or falsified or scanned document (the CPMR and the Contracting Authority reserve the right to authenticate any document of a dubious nature) • Omission of a quantified unit price in the financial offer. • Incomplete financial offer (SDP, BPU)
CCAP <u>ARTICLE 17.3 : MODALITES DE PAIEMENT</u>	CCAP <u>ARTICLE 17.3 : MODALITES DE PAIEMENT</u> Le co-contractant est rémunéré sur présentation des factures en cinq (05) exemplaires dont l'original timbré dès la réception des équipements. Le paiement de la dernière facture est subordonné au visa du DR/MINMAP-CE
PIECES n° 8 : Grille d'évaluation	SANS OBJET

Le reste sans changement.

Copie :

- MINMAP/DGMI (pour information)
- DRMINMAP/CE
- DRMINPAT/CE (pour information et affichage)
- PRESIDENT/ CRPM (pour information)
- ARMP (pour publication au DMPLC)
- AFFICHAGE MARCHES PUBLICS (pour affichage et mémoire)
- ARMP
- CENTRE REGIONAL DE REGULATION DU CENTRE

Arrivée N° 562
03 AVR 2023

Yaoundé, le 01 MARS 2023

